

## BILAN PLH 2017-2018

ORIENTATIONS	ACTIONS	ACTIONS REALISEES OU EN COURS DE REALISATION	DATES ET DELIBERATIONS
<b>1) Assurer un développement maîtrisé de l'habitat dans des opérations de qualité</b>	<b>1) Renforcer les moyens de maîtrise du développement</b>	a) Réalisation d'une étude de stratégie foncière, en lien avec EPFL, permettant de définir des périmètres à enjeux sur le territoire. b) Participation aux réunions de modification/révision des PLU afin de veiller à la prise en compte des orientations définies par le PLH.	a) Avenant à la convention cadre du 15/04/2015 cosignée le 14/11/2018 et le 11/12/2018 (suite à la délibération du 29/11/2018). b) /
<b>2) Assurer le développement de l'éventail de solutions de logements aidés en accession et locatif pour répondre à la réalité des besoins</b>	<b>2) Assurer le développement d'une offre de logements sociaux répondant aux besoins locaux et aux obligations de la loi SRU</b>	c) Création de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) ; d) Mise en place d'actions en direction des bailleurs sociaux : prise en charge de garanties d'emprunts et octroi de subventions dans le cadre de réhabilitations.	c) Délibération du 12/07/2018 portant création de la CIL et décision du 01/02/2019 fixant sa composition. Séance d'installation le 26/02/2019. d) Garanties d'emprunt Batigère et Présence Habitat (4 délibérations en date du 29/11/2018 pour des opérations situées à Maizières).
	<b>3) Développer l'offre en accession aidée</b>	e) Mise en place du PASS' Logement.	e) Délibération du 12/07/2018 pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'accession sociale à la propriété.
<b>3) Poursuivre le processus de modernisation et renouvellement du parc ancien tant public que privé</b>	<b>4) Renforcer le dispositif d'intervention sur le parc privé</b>	f) Réalisation d'une étude sur la vacance ; g) Prorogation de l'OPAH 2018-2019.	f) Etude réalisée sur 2016-2017. g) Avenant en date du 09/11/2017 suite à la délibération en date du 28/09/2017.
	<b>5) Poursuivre la modernisation du parc social pour le rendre plus attractif et adapté à l'évolution des besoins</b>	h) Prorogation des subventions à destination des propriétaires bailleurs et/ou occupants.	h) Délibération du 24/11/2016 prorogeant le dispositif jusqu'au 31 décembre 2020.
<b>4) Traiter de manière solidaire les réponses aux besoins spécifiques de logement</b>	<b>6) Anticiper les besoins liés au vieillissement de la population</b>		
	<b>7) Adapter les réponses aux besoins des jeunes</b>	i) Mise en place d'un partenariat avec le CLLAJ.	i) Délibération en date du 12/07/2017 et convention cosignée le 05/12/2017 et le 22/11/2017 pour 3 ans.
	<b>8) Traiter les besoins des publics en difficulté vis à vis du logement</b>	j) Accompagner le projet de transformation du foyer de travailleurs migrants. Accompagner le projet de transformation du foyer de travailleurs migrants.	j) Subvention de 150000 € accordée par délibération en date du 29 novembre 2018 (convention en attente de signature).
	<b>9) Traiter les besoins d'accueil et de sédentarisation des familles dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil des gens du voyage</b>		
<b>5) Assurer la gouvernance du PLH</b>	<b>10) Assurer le pilotage et l'animation de l'action habitat</b>	k) Mise en place de la CIL ; l) Organisation de l'animation du PLH ; m) Organisation des moyens financiers de la CCRM.	k) Délibération du 12/07/2018 portant création de la CIL et décision du 01/02/2019 fixant sa composition. Séance d'installation le 26/02/2019. l) / m) /